

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chímone, David ben Messaouda, Rav Moché Ben Raziel, Chímone Ben Messaouda, Aaron Ben Hanna, Martial Ben Aureda Alice, Audrey Bat Étoile Étoile bat Méssaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yitshak, Haïm Ben David, David Ben Yaakov, Yéhia ben Yaakov, Hanna Bat Esther et Messaouda Bat Guemra



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham, Chímone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhaï, Azriel ben Sarah et David ben Julie



Résumé de la Paracha

Après avoir exigé la pureté de l'ensemble du peuple d'Israël, en décrivant les règles qui en découlent, Hachem commence par définir, dans notre paracha, les règles de pureté qui sont spécifiques aux cohanim. Ainsi, une règle particulièrement contraignante s'impose aux cohanim, celle de l'interdiction de côtoyer la mort, aussi bien par contact avec un cadavre que par passage dans un cimetière. Pour le Cohen gadol, cette interdiction s'applique également à ses proches parents qu'il ne pourra accompagner au cimetière, ni même s'en approcher une fois que leur âme les a quittés. Il devra poursuivre le service au temple sans interruption. La paracha poursuit en énumérant les différents défauts rendant un Cohen inapte au service divin, l'empêchant de pouvoir s'occuper des sacrifices, mais bénéficiant tout de même du droit d'y goûter. De même, tout Cohen qui entrera en contact avec une quelconque forme d'impureté, même involontaire (comme la lèpre par exemple) sera interdit au service durant le temps de son impureté. Un Cohen qui pénétrerait le sanctuaire en état d'impureté serait passible de la peine de retranchement. Suite à cela, la Torah

définit les critères disqualifiant les sacrifices, en listant les défauts qui empêchent l'animal d'être offert à Hachem. Dans la quatrième section de la paracha, la Torah énumère les lois ayant attrait aux jours saints du calendrier, en commençant évidemment par le chabbat, puis Pessa'h, le compte du omer qui mène directement à la fête de Chavouot, Roch Hachanah, Kippour, Souccot et Chémini Atséret. La paracha se prolonge en décrivant les lois concernant l'allumage et l'entretien de la ménorah, ainsi que les règles concernant les douze pains entreposés sur la table.

Dans le chapitre 23 de Vayikra, la torah dit :

טו/ וספרתם לכם, ממחרת השבת, מיום הביצקם, את- עמר התנופה: שבע שבתות, תמימת תקינה:

15/ Puis, vous compterez chacun, depuis le lendemain de la fête, depuis le jour où vous aurez offert l'Omer du balancement, sept semaines, qui doivent être entières

טז/ עד ממחרת השבת השביעת, תספרו חמשים יום; והקרבתם מנחה חדשה, ליהוה:

16/ vous compterez jusqu'au lendemain de la septième semaine, soit cinquante jours, et vous offrirez à Hachem une oblation nouvelle.

יז/ ממושבתיקם תביאו להם תנופה, שתים שני עשרנים-- סלת תקינה, חמץ תאפינה: בפורים, ליהוה:

17/ De vos habitations, vous apporterez deux pains destinés au balancement, qui seront faits de deux dixièmes de farine fine et cuits à pâte levée: ce seront des prémices pour Hachem.

Sur les 49 jours du 'Omer, il en est un qui brille particulièrement, il s'agit du 33ème jour, plus communément connu sous le nom de « ל"ג בעומר – Lag Ba'omer ». Ce fameux jour de la Hilloula de Rabbi Chimone Bar Yo'haï est marqué d'une aura et d'une lumière particulière. L'impact de cet illustre Tana est un des plus grands de l'histoire tant le dévoilement dont il est l'auteur laisse une marque sur la culture juive. Nous parlons ici du Zohar qui caractérise l'aspect caché de la torah, de ses secrets les plus profonds. Penchons-nous un peu sur la dimension de ce personnage, dont la hilloula est sans doute la plus célébrée du calendrier.

Tous les chabbat, nous chantons un chant en hommage à Rabbi Chimone, connu aussi sous son acronyme Rachbi. Dans ce piyout, nous formulons la phrase suivante dont nous allons tenter de pénétrer le sens : « נַעֲשֶׂה אָדָם נְאֻמָּר בְּעִבְרוֹךְךָ (la phrase dite par Hachem lors de la création du monde) "faisons l'homme" a été dite grâce à toi ». Nous affirmons ainsi que la création de l'homme est dû à Rabbi Chimone Bar Yo'haï lui-même. Qu'est-ce que cela signifie ? En quoi la création de l'homme dépendait-elle de Rabbi Chimone ?

Le e'**Hida** (Nitsotsé Orot, ot aleph) rapporte que Rabbi Chimone Bar Yo'haï se trouve près d'Hakadoch Baroukh Hou depuis la création du monde. Cela est d'ailleurs insinué dans le premier mot de la torah nous dévoilant l'essence même de la création « בְּרֵאשִׁית, בְּרָא » *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre.* ». Le premier mot s'avère être l'acronyme suivant « אור תורת רבי שמעון בר יוחאי *la lumière de la torah de rabbi Chimone Bar Yo'haï* » Le premier verset de la torah prend alors un sens très surprenant : « par la lumière de la torah de rabbi Chimone Bar Yo'haï Dieu créa le ciel et la terre ». Comme nous l'avons exposé, la torah dont nous parlons est celle de la kabbalah qui concerne l'explication profonde et secrète. Il est évident, qu'en l'état, seule cette version de la torah est utilisable dans la mesure où, le monde matériel n'existe pas encore et de fait seule l'expression spirituelle du savoir divin existe jusqu'alors. De fait, c'est par le biais de cette torah que Dieu fait apparaître le monde qui se manifeste comme une matérialisation de notions initialement spirituelles donnant place à la torah dévoilée et traitant des aspects de ce monde. Le divin se manifeste dans les sphères les plus basses et donne place à la matière et à l'homme.

Il y est ainsi enseigné (talmud yérouchalmi, traité taanit, chapitre 4, halakha 5) : « *Rabbi Chmouël Bar Na'hman au nom de Rabbi Yonathan : "Les tables faisaient six empans de long pour trois empans de large. Moshé tenait deux empans et Hakadoch*

Baroukh Hou en tenait deux également, laissant deux empans vides au milieu. Comme les bné-Israël ont fait cette faute (celle du veau d'or), Hachem a voulu les arracher des mains de Moshé, mais la main de Moshé était plus forte et c'est lui qui les a arrachés. »

Nos sages dévoilent la nature de cette répartition des tables en trois parties. La partie saisie par Moshé fait référence à la torah écrite, celle du milieu correspond à la torah orale tandis que celle entre les mains d'Hachem renvoie aux secrets de la torah. Le fait qu'Hachem et Son serviteur tiennent ensemble la torah symbolise en quelque sorte un pont, une passerelle. Cela pour signifier une idée importante. La création du monde débute de la torah profonde pour conduire au monde matériel, il s'agit d'un rapport descendant, du divin vers l'humain. Ce procédé est à sens unique : seul le divin peut créer l'humain, le sens inverse serait absurde. Par contre au moment du don de la torah, Hakadoch Baroukh Hou n'offre pas un simple texte à l'humanité, Il lui accorde le moyen d'entamer une relation ascendante, en ce sens où par le biais de la torah l'homme peut dorénavant s'approcher d'Hachem, monter du matériel vers le spirituel.

Comme nous le savions déjà, les événements de la création du monde et du don de la torah sont donc complémentaires. Il est intéressant de noter la différence d'appellation employée dans les deux cas. En effet, de même que dix commandements ont été formulés dans les tables, nos sages précisent que l'univers est apparu par l'entremise de dix paroles créatrices. En hébreu, ces paroles sont appelées « עשרה מאמרות – assara maamarot » tandis que les dix commandements sont connus sous le nom de « עשרה דברות – assara dibérot ». Bien que la traduction des deux termes puisse être identique, nos maîtres distinguent clairement les deux mots. Le premier connote un langage léger, et tendre, dans le sens où lorsqu'Hachem s'adresse à l'homme en employant le mot « ויאמר – voyomer – il a parlé », le discours se veut affectueux. Par contre, lorsque c'est le mot « וידבר – vayédabère – il a dit » l'échange est marqué par la rigueur. En ce sens nous comprenons le rapport entre les deux événements que nous évoquons. La création du monde est une chose aisée. En effet, elle ne passe que par Hachem, seul acteur de l'ouvrage, l'homme ne fait strictement rien. Par contre dans le deuxième cas, celui du don de la torah, la rigueur est de mise, car dans le travail en question l'effort est nécessaire, l'homme doit lutter contre son mauvais penchant de toutes ses forces. D'où l'idée d'une relation descendante pour la création et d'une relation ascendante pour la torah. Descendre du spirituel au matériel est

chose aisée, tandis que dépasser le matériel pour se hisser dans les sphères célestes est une tâche plus que complexe, d'où la rigueur insinuée par les dix commandements.

Rav Friedman (shvilei pin'has, chavou'ot, année 5774) révèle une notion invraisemblable. Le **Nezer Israël** (cité par le Chem Michmouël, sur vayikra, année 676) se demande comment pourrions-nous comprendre que l'humain puisse avoir un impact sur les sphères célestes. Comme chacun le sait, la réalisation des mitsvot ou 'has véchalom leur transgression, influence le monde spirituel. Seulement à bien des égards, cela peut paraître difficile à comprendre. Comment un acte matériel peut-il avoir une conséquence avec une dimension à priori parfaitement dissociée ? Le matériel et le spirituel sont éloignés et paraissent antonymes, comment pourraient-ils interagir ?

Avant d'aborder la réponse que le maître apporte, il faut nous pencher sur le verset suivant (vayikra, chapitre 22, verset 9) : « וְשָׁמְרוּ אֶת-מִשְׁמַרְתִּי, וְלֹא-יִשְׂאוּ : Qu'ils respectent Mon observance et ne s'exposent pas, à cause d'elle, à un péché, car ils mourraient pour l'avoir violée: Je suis Hachem qui les sanctifie. »

La guémara (yérouchalmi, traité roch hachana, chapitre 1, halakha 3) explique les propos d'Hachem de la façon suivante : « *Je suis celui qui a observé les mitsvot de la torah en premier.* » De là nos sages comprennent qu'Hakadoch Baroukh Hou pratique lui-même les lois qu'Il édicte et cela, bien avant que le monde ne soit créé. Cela nous explique pourquoi les textes parlent de la prière d'Hachem ou encore de Ses téfilines, car dans les faits, Il pratique les mitsvot. Il nous est toutefois évident que la notion de pratique divine n'a rien à voir avec notre conception des mitsvot. Les téfilines du Maître du monde, ne sont pas une boîte noire accompagnée de lanière comme les nôtres. Il s'agit d'une conception extrêmement profonde de la mitsvah, la quintessence même qui se cache sous chaque commandement. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, chaque injonction de la torah se manifeste sous plusieurs niveaux et ce que nous parvenons à percevoir de la pratique n'est que la dimension dévoilée et de fait la plus basse. Lorsque nous abordons la notion de pratique par le Créateur, nous sommes donc à l'opposé de ce que nous sommes en mesure d'atteindre. Cela fait ressortir une notion paradoxale : notre niveau, de par notre dimension matérielle, est si bas, que Dieu ne "peut" l'atteindre. Il paraîtrait invraisemblable d'envisager la pratique matérielle des mitsvot pour l'être suprême. Il ressort donc qu'il existe une dimension de la torah que Dieu n'a pas mise en application dans la période où Il dit « *Je suis celui qui*

a observé les mitsvot de la torah en premier. »

Cela nous conduit maintenant à la réponse du **Nezer Israël** sur notre impact avec le céleste. Hachem nous a littéralement nommés Ses émissaires pour accomplir les mitsvot dans une dimension terrestre à Sa place ! Au sens de la torah, la notion d'envoyé, d'émissaire, consiste à conférer notre entité à une personne qui réalisera la mitsvah à notre place et en notre nom. L'émissaire se voit alors conférer le statut de la personne qui l'envoie et de fait, lorsqu'il pratiquera l'acte, la mitsvah sera accomplie "à distance" par la personne qui l'a chargé d'agir. Dans notre cas, Hachem nous investit de "Sa force" pour accomplir la torah dans notre réalité. Nous sommes le bras long du Maître du monde. Cela nous permet de comprendre l'interaction de nos actes avec la sphère spirituelle. Lorsque nous agissons, c'est Dieu lui-même qui agit, il n'y a alors plus rien de surprenant à ce que la réalisation de notre acte se pérennise dans le ciel.

En ce sens, notre accomplissement des mitsvot crée une relation concrète entre les dimensions et nous permet au sens propre de relier le ciel et la terre pour atteindre l'accomplissement divin, la partie des tables qu'Hachem tenait, celle du sens caché. C'est pourquoi, il était nécessaire de transmettre l'ensemble de la torah à l'homme, pour permettre la jonction des deux mondes. Si une seule partie avait été transmise, alors le lien n'aurait pu se faire. Cependant, comme nous l'exprimions, le travail de l'homme est une chose très difficile tant le mauvais penchant nous attaque. C'est pourquoi, lors du don de la torah, une opposition farouche se manifeste parmi les anges qui refusent de laisser Moshé récupérer la torah (cf, traité chabbat page 88b) et réclament qu'elle leur soit donnée.

Cela soulève une question. Que signifie cette volonté des anges d'obtenir la torah ? Cela semble signifier qu'eux non plus n'en sont pas dépositaires et souhaitent l'obtenir. Pourtant, nous trouvons à plusieurs reprises que les anges ont fait des révélations aux tsadikim, portant sur la torah. Comment comprendre alors qu'ils n'aient pas accès à la torah ?

Le **Smikhat 'Hakhamim** rapporte que les tables de la loi étaient déposées dans un endroit inaccessible même pour les anges et Hachem a autorisé Moshé à y pénétrer pour les récupérer. Cela démontre que les anges ne disposaient pas de la torah, mais plutôt d'une partie seulement. Les anges ont accès à l'aspect caché de la torah, l'aspect dévoilé consistant à une pratique matérielle ne les concerne évidemment pas. Cependant, même dans l'expression de la torah

cachée, l'accès des anges est limité et leur souhait est d'obtenir le droit d'atteindre l'ensemble des connaissances en question.

La guémara susmentionnée rapporte que Moshé à contrer les anges en leur montrant que la torah ne les concernait pas dans la mesure où l'application des mitsvot requiert une pratique matérielle. Cependant, cela pose un problème concret : comment les anges ont-ils pu accepter l'argument de Moshé dans la mesure où, comme nous l'avons dit, leur souhait ne concerne pas la partie terrestre mais seulement la partie céleste, celle des secrets de la torah. Comment comprendre alors les arguments de Moshé ?

La réponse se trouve dans l'explication que nous avons abordée, celle du pont établi par la torah entre l'homme et Hachem. L'homme pratique les mitsvot au nom de Dieu et en contrepartie entre en harmonie avec le Maître du monde. À ce titre, puisque les mitsvot permettent l'ascension de l'homme vers Hachem au travers de la torah que même les anges n'ont pas, Hachem accorde l'accès totale à l'homme de comprendre toujours plus Ses secrets. Or, cela n'est valide qu'à condition de faire une pratique matérielle des mitsvot afin de devenir l'émissaire de Dieu, chose à laquelle les anges, de par leur état, ne peuvent prétendre.

Un argument persiste pourtant, celui du résultat. Certes Moshé a raison et l'homme semble plus désigné que les anges. Cependant, combien d'hommes seront en mesure de partir du matériel et d'atteindre les secrets profonds de la torah ? Il s'agit du sens ascendant, l'aspect extrêmement difficile. Seule une petite poignée d'hommes pourront prétendre à la réussite. Dès lors les anges, bien que limités, peuvent prétendre à la supériorité du nombre : « nous n'irons pas aussi haut, mais seront infiniment plus nombreux à s'élever, tant

les secrets de la torah sont complexes ! ».

L'argument est vrai à un détail près : Rabbi Chimone Bar Yo'haï ! Nous nous demandions pourquoi le jour de la Hilloula de Rachbi, le fameux « ל"ג בעומר – Lag Ba'omer » est si important. Justement les lettres « ל"ג – Lag » sont l'inverse du mot « גל – Gal » qui connote le dévoilement en rapport avec le verset (Téhilim, chapitre 119, verset 19) : « גַּל-עֵינַי וְאַבְיָטָהּ -- נִפְלְאוֹתַי, מְהוֹרָתָהּ *Dessille-moi les yeux, pour que je puisse contempler les merveilles issues de ta Torah.* » A savoir que sans Rabbi Chimone Bar Yo'haï, nous serions restés dans « ל"ג – Lag », l'inverse du dévoilement, dans ce qui est caché, donnant ainsi raison à l'argument des anges. Seulement, grâce à Rabbi Chimone Bar Yo'haï, les plus hautes sphères de la torah sont accessibles tant il a œuvré à les dévoiler ! La grandeur de son œuvre est de permettre à tout le peuple juif de monter au sommet et d'accéder aux secrets de la torah.

Nous comprenons maintenant pourquoi nous chantons tous les vendredis la phrase : « נַעֲשֶׂה אָדָם בְּעֶבְרָתְךָ (*la phrase dite par Hachem lors de la création du monde*) "faisons l'homme" a été dite grâce à toi », car Rabbi Chimone est concrètement la justification de la création de l'homme dont l'objectif est de recevoir la torah ! Si un tel homme n'était pas amené à voir le jour depuis la création du monde, alors faire apparaître l'homme aurait été inutile ! C'est pourquoi son âme se trouvait aux côtés d'Hachem dès la création du monde. Yéhi ratsone que le mérite de cet illustre tsadik nous illumine à jamais.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit



Association à but cultuel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !